Que faire de vos déchets verts ?

Si votre haie déborde sur le domaine public, les services techniques de la ville vous déposeront un courrier d'avertissement, signé du Maire, vous demandant de réagir dans un délai d'un mois.

Si rien n'est fait, la police municipale prendra le relai et enverra un courrier de mise en demeure enjoignant le propriétaire à tailler ses végétaux débordant sur la voie publique.



Une fois vos haies, arbres et espaces verts taillés vous pouvez les composter, les utiliser en paillage ou les déposer à la déchetterie mais aucunement les brûler ! **Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.**

Compostage
Vous venez de tailler ? Ne jetez pas, compostez ! L'agglo SQY met à la disposition des particuliers un composteur accompagné d'un guide du compostage, des conseils d'un maître composteur lors de la remise du matériel et d'un service après-vente en cas de besoin.
25 € pour un composteur de 300 l et 30 € pour un composteur de 570 l
Infos et réservation sur dechets@sqy.fr
N° vert : 0 800 078 780

Paillage
Le paillage est une technique qui consiste à couvrir de paillis le sol situé autour des plantes et autres végétaux cultivés.

Déchetterie
Vous pouvez déposer vos végétaux en déchetterie. La plus proche est celle de Magny-les-Hameaux mais vous pouvez aller dans toutes les déchetteries gérées par SQY.
Rue de la Planète Bleue, Rond-point de Gomberville, à Magny-les-Hameaux

Pour tout renseignement, contactez l'agglomération SQY, en charge des déchets :
N° vert : 0 800 078 780
dechets@sqy.fr

Collecte en porte à porte pour les pavillons et rez-de-jardin des immeubles, tous les lundis en semaine impaire.
Pour la distribution des sacs des déchets verts cf ci-dessous.

Documents
J'aime la forêt sans déchets
Liens utiles
Passez au compostage !
Pour obtenir un composteur
Distribution des sacs des déchets verts
Localisations et horaires d'ouverture des déchetteries de SQY